

<b>Numéro dans le SI local :</b>	17PR0023
<b>Référence GESUP :</b>	1176
<b>Corps :</b>	Professeur des universités
<b>Article :</b>	46-1
<b>Chaire :</b>	Non
<b>Section 1 :</b>	17-Philosophie
<b>Section 2 :</b>	
<b>Section 3 :</b>	
<b>Profil :</b>	Philosophie/ Philosophie des sciences, philosophie des mathématiques, histoire de la philosophie
<b>Job profile :</b>	Philosophy of science, philosophy of mathematics, ability to join the Poincare project and to lecture on canonic topics in history of philosophy
<b>Research fields EURAXESS :</b>	Philosophy Epistemology Philosophy Philosophy of science History History of philosophy
<b>Implantation du poste :</b>	0542493S - UNIVERSITE DE LORRAINE
<b>Localisation :</b>	NANCY
<b>Code postal de la localisation :</b>	54000
<b>Etat du poste :</b>	Suceptible d'être vacant
<b>Adresse d'envoi du dossier :</b>	DRH 34 COURS LEOPOLD- BP 25233  54052 - NANCY CEDEX
<b>Contact administratif :</b> <b>N° de téléphone :</b> <b>N° de Fax :</b> <b>Email :</b>	MADAME SIEUW LEA POLE ENSEIGNANTS-CHERCHEURS 03.72.74.02.24 03.72.74.02.48 03.83.68.21.00 drh-recrut-enseignant-contact@univ-lorraine.fr
<b>Date de prise de fonction :</b>	01/09/2020
<b>Mots-clés :</b>	
<b>Profil enseignement :</b> <b>Composante ou UFR :</b> <b>Référence UFR :</b>	UFR SHS NANCY
<b>Profil recherche :</b> <b>Laboratoire 1 :</b>	UMR7117 (201822752G) - Archives Henri Poincaré - Philosophie et Recherche sur les Sciences et les Technologies
<b>Application Galaxie</b>	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

## Fiche de poste Enseignants chercheurs

Corps : Professeur des Universités

Article de référence : article 46 1° du décret N°84-431 du 6 juin 1984 modifié

Numéro du poste : 17PR0023

Section CNU : 17

Profil de publication : Philosophie/ Philosophie des sciences, philosophie des mathématiques, histoire de la philosophie

Localisation : Nancy

### Job profile et EURAXESS

Job profile (résumé en deux lignes maxi du profil en anglais): Philosophy of science, philosophy of mathematics, ability to join the Poincaré project and to lecture on canonic topics in history of philosophy

Research fields Euraxess (cf tableau de codification dans les documents annexes) :

Philosophy - Epistemology, Philosophy of science, Philosophy of Mathematics, History of Philosophy, Poincaré studies

Profil enseignement : Le PR recruté devra pouvoir assurer un enseignement en philosophie de la connaissance, en philosophie des sciences, notamment en philosophie des mathématiques. Il devra également pouvoir participer à la formation des étudiants en histoire de la philosophie.

Composante/UFR : Département de Philosophie

Mots-clés enseignement : Philosophie des sciences, philosophie des mathématiques, histoire de la philosophie.

Profil recherche : Le PR recruté devra pouvoir participer aux recherches en philosophie des sciences et particulièrement en philosophie des mathématiques. Il devra assumer, poursuivre et développer le travail autour de l'oeuvre de Poincaré, qui reste une spécificité, internationalement reconnue, du laboratoire, en vue du grand congrès Poincaré de 2022. Il assurera dans le laboratoire AHP -PReST une forte dimension philosophique, problématique et normative, dans l'étude de la connaissance scientifique et de la pensée rationnelle en général.

Nom laboratoire : Archives Henri Poincaré-Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Techniques

Numéro unité du laboratoire : UMR 7117

Mots-clés recherche : Philosophie des sciences, philosophie des mathématiques, Poincaré

# Fiche de poste Enseignants chercheurs : informations complémentaires

## **Enseignement :**

Département d'enseignement : Philosophie

Lieu d'exercice : CLSH Nancy

Equipe pédagogique : 5MCF, 3PR, doctorants et chargés de cours

Formations concernées : licence, Master de Philosophie, Master 2 à Distance en Épistémologie, Logique et Histoire des Sciences

Nom Directeur département : Paul Clavier

Tél Directeur dépt : +33(0)634727163

Email Directeur dépt : paul.clavier@univ-lorraine.fr

URL dépt : <http://shs-nancy.univ-lorraine.fr/departements/philosophie>

## **Recherche :**

Lieu(x) d'exercice : Archives Poincaré

Nom Directeur labo : Philippe Nabonnand

Tél Directeur labo :

Email Directeur labo : philippe.nabonnand@univ-lorraine.fr

URL labo: <https://poincare.univ-lorraine.fr/>

Descriptif laboratoire :

Descriptif projet :

## **Description activités complémentaires :**

Le candidat recruté devra prendre des responsabilités au niveau du département, de l'UFR, et du laboratoire AHP-PRéST

## **Autres informations :**

Décret n°84-431 du 6 juin 1984 :

L'audition des candidats par le comité de sélection peut comprendre une mise en situation professionnelle, sous forme notamment de leçon ou de séminaire de présentation des travaux de recherche. Cette mise en situation peut être publique.

Mise en situation professionnelle souhaitée : non - avec audition publique : non

Sous forme :

- de leçon
- de séminaire
- de présentation des travaux de recherche.

## **Information complémentaire :**

**Dans le cas d'une candidature au titre des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 à savoir détachement ou mutation prioritaire, il est vivement conseillé de contacter le directeur de composante de formation, ainsi que le directeur de laboratoire du poste concerné au plus tard le 20 mars 2020.**

*Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984*